

GUIDE DE L'USAGER

Tout savoir sur le réseau de chaleur de Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi



Le réseau de chaleur de Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi : un service public

À travers ce guide, vous découvrirez le fonctionnement du réseau de chaleur de Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi, ses acteurs, son évolution depuis sa création, ses atouts pour les habitants et pour l'environnement !



SOMMAIRE

Qui sont les acteurs de votre réseau de chaleur ?	03
Quelles énergies pour vous chauffer ?	04
L'évolution de votre réseau de chaleur	05
Le réseau de chaleur de Choisy-Vitry	06
Comment fonctionne notre réseau de chaleur ?	08
La facture énergétique : comment ça marche ?	10
Mes éco-gestes au quotidien	11
Procédures en cas de problème de chauffage	12

QUI SONT LES ACTEURS de votre réseau de chaleur ?

L'autorité publique

Créé en 2002 et composé à parts égales d'élus des villes de Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi, le Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy-Vitry (**SICUCV**) a pour missions de garantir la qualité du service public de production et de distribution de chaleur, vérifier le bon fonctionnement du réseau et décider de ses grandes orientations.

Le SICUCV est donc l'autorité délégante liée, via deux Délégations de Service Public, à CVE en tant que fournisseur de chaleur et CVD en tant que gestionnaire de la distribution de chaleur.



Les abonnés

Les abonnés du réseau de chaleur sont les gestionnaires des bâtiments qui y sont raccordés : syndics de copropriété, bailleurs publics ou privés de logements sociaux, collectivités publiques pour leurs bâtiments et équipements scolaires, sportifs ou de santé, ou encore entreprises privées.

Ils sont liés à CVD par un contrat d'abonnement.

Parmi les abonnés du réseau de chaleur CVD figurent les principaux bailleurs présents sur le territoire de Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.

Les délégataires

En 2005, le **SICUCV** délègue pour une durée de vingt ans son service public à deux délégataires :

- l'un **fournisseur d'énergie** (**Choisy Vitry Énergie - CVE**)



CVE est une filiale de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)

- l'autre chargé de la **distribution** de la chaleur aux usagers et des extensions (**Choisy Vitry Distribution - CVD**)



CVD est une filiale d'**ENGIE Solutions**



ENGIE Solutions accompagne les villes, les industries et les entreprises du secteur tertiaire en leur apportant les réponses au défi de la transition énergétique grâce à des offres clés en main et sur-mesure. Les experts d'ENGIE Solutions** mettent tout leur savoir-faire au service de trois objectifs : optimiser l'usage des énergies et des ressources, verdier les énergies et réinventer les environnements de vie et de travail.**

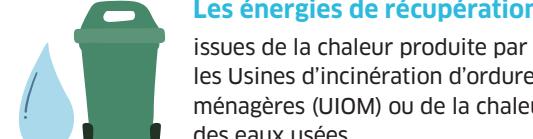
Les usagers

Les usagers sont les bénéficiaires finaux du réseau de chaleur. Ce sont les personnes occupantes des logements chauffés par le réseau. Ils bénéficient du chauffage et parfois de l'eau chaude sanitaire. Tous les usagers sont assurés d'une continuité du service public et d'un engagement des équipes d'exploitation 7j/7 et 24h/24.



Quelles énergies pour vous chauffer ?

L'alimentation d'un réseau de chaleur peut être générée à partir de plusieurs sources d'énergie, c'est ce que l'on appelle le mix énergétique.



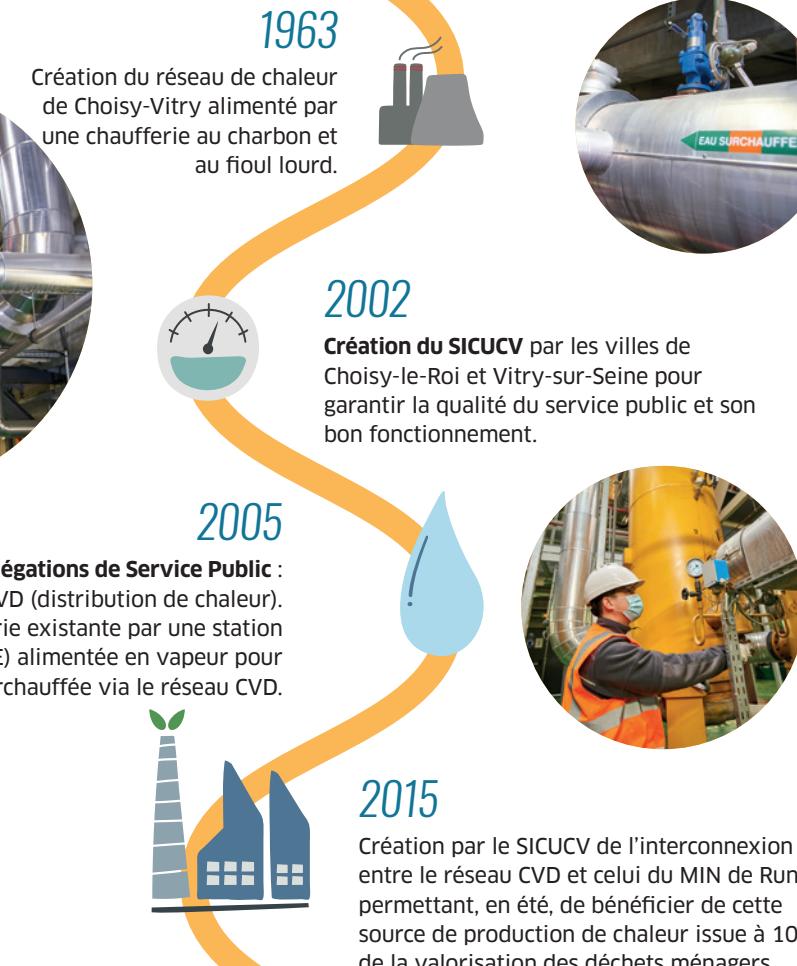
Quels sites pour alimenter le réseau ?

Deux sites de production alimentent le réseau de chaleur CVD :

- La station d'échange Choisy-Vitry Energie (CVE) : elle fait le lien entre le réseau vapeur de la CPCU et le réseau de distribution de chaleur CVD. Elle fournit une part importante de l'énergie au réseau et assure la continuité du service aux abonnés.
- La station d'échange du réseau de chaleur du Marché de Rungis alimentée à 100% par une Unité de Valorisation Energétique donc à partir de l'incinération de déchets ménagers du territoire alentour.

La configuration du réseau de chaleur CVD a pour objectif de valoriser le maximum d'énergie (fatale) venant du Marché de Rungis. Ces deux sites de production de chaleur produisent une énergie à partir de la valorisation des déchets locaux, via l'approvisionnement de deux syndicats : le Systom pour le réseau CPCU et la Rived pour le réseau du Marché de Rungis.

L'évolution DU RÉSEAU DE CHALEUR



La CPCU, en chiffres

1^{ER} RÉSEAU de chaleur urbain en France

518 KM de réseau

54 % taux d'énergie renouvelable et de récupération

8 SITES de production de chaleur

16 COMMUNES desservies (hors Paris), dont Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi

Le réseau de chaleur DE CHOISY-VITRY

— réseau CVD
— réseau CPCU

Ivry-sur-Seine

Vers Paris
et le réseau CPCU

D5

Le Fort

Gare Jean-Jaurès

Port à l'Anglais

Coteau-Malassis

Centre-Ville

Clinique Pasteur

Clos Langlois

Vitry-sur-Seine

Paul Froment

8 mai 1945

Gare des Ardoines

Le Plateau

Commune de Paris

Vitry Sud Ardoines

A86

Quartier Moulin Vert

Choisy-le-Roi

Quartier Choisy Nord

Quartier Centre Nord

Quartier Centre Sud

Thiais

Cimetière parisien de Thiais

STATION D'ÉCHANGE
DU MARCHÉ DE RUNGIS

Centre commercial
Belle Epine

A86

D5



CENTRALE DE COGÉNÉRATION VITRY
CPCU



STATION D'ÉCHANGE
THERMIQUE CVE



le réseau en chiffres

42 KM de réseau sur Vitry-sur-Seine et Choisy-le Roi

24 000 équivalents-logements desservis

250 sous-stations ou points de livraison

166 MW de puissance installée

+ de 31 000 TONNES de CO₂ évitées par an

Comment fonctionne VOTRE réseau de chaleur ?

Un réseau de chaleur est un chauffage central à l'échelle d'une ville ou de plusieurs villes. Appelé également chauffage urbain, il permet de fournir en chauffage et en eau chaude sanitaire les bâtiments raccordés au réseau. Acteur de la transition énergétique, il joue un rôle essentiel dans le confort et le budget de chaque usager tout en respectant l'environnement.

Réseau primaire et réseau secondaire

Un réseau de chaleur se décompose en deux parties :

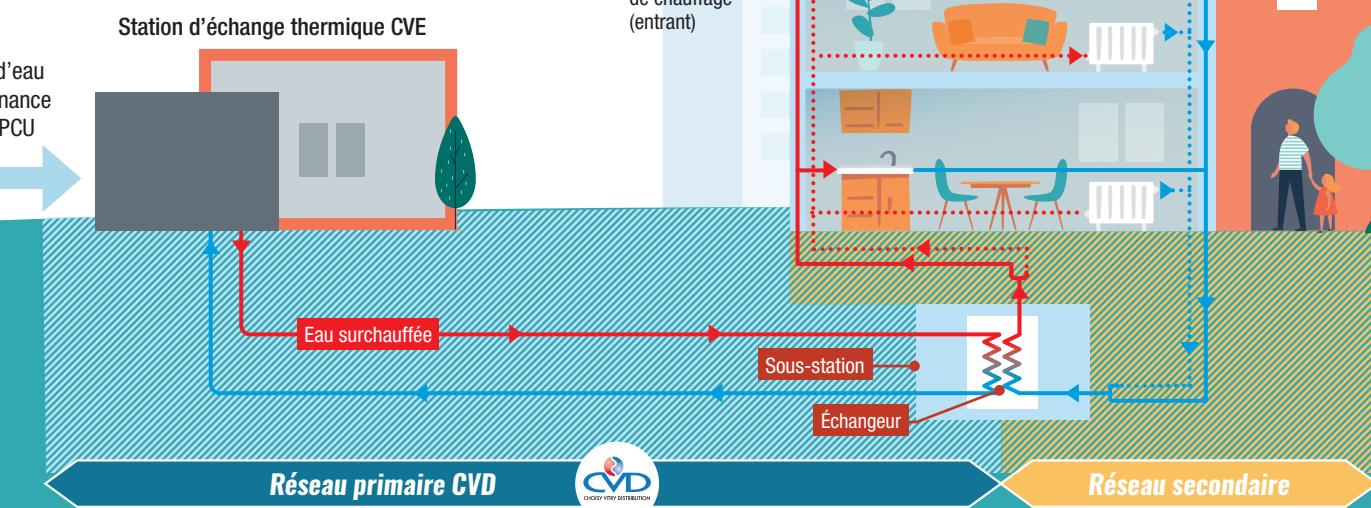
Le réseau primaire (public)

distribue et achemine la chaleur jusqu'aux pieds des immeubles.

CVD assure l'exploitation de votre réseau de chaleur primaire, ce qui consiste à transporter et distribuer la chaleur.

Le réseau secondaire (privé)

la distribue à l'intérieur des immeubles.



Le réseau primaire est la partie du réseau qui transporte la chaleur de la centrale de production jusqu'aux points de livraison (250 sous-stations sur le territoire), c'est-à-dire **jusqu'aux pieds des immeubles**.

L'eau surchauffée, ou la vapeur, est acheminée par un réseau souterrain de canalisations. Ces canalisations sont doubles : l'une pour acheminer l'eau jusqu'aux immeubles et l'autre pour la ramener jusqu'à la chaufferie (point de départ de production). Le réseau primaire fonctionne ainsi en circuit fermé. Pour éviter au maximum les déperditions de chaleur lors du transport, les tubes souterrains sont isolés avec de la laine de roche très dense et recouverts d'une enveloppe protectrice.

Le réseau secondaire est le système des installations techniques de l'immeuble dont la gestion est établie par des copropriétés, des bailleurs sociaux ou conseils syndicaux.

Grâce aux échangeurs du point de livraison, l'eau chaude est transférée jusqu'aux logements ou aux bureaux.



Les usagers bénéficient ainsi d'une température ambiante et de l'eau chaude sanitaire à température constante toute l'année.

La facture énergétique : COMMENT ÇA MARCHE ?

= Répartition du coût de la chaleur pour l'usager

- R1 : coût de l'énergie consommée facturée par CVD aux abonnés
- + R2 : coût de l'entretien du réseau primaire facturé par CVD aux abonnés
- + Coût de l'entretien du réseau secondaire (autres exploitants), facturé par le gestionnaire de l'immeuble

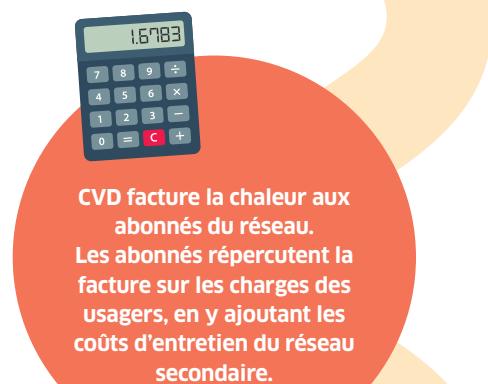


La fourniture de chaleur

R1 = L'énergie consommée, c'est l'énergie consommée par le bâtiment et facturée en €/MWh. Le taux de TVA appliqué à l'énergie consommée est de 5,5%, le réseau de chaleur utilisant plus de 50% d'énergie renouvelable et de récupération.

R2 = L'abonnement correspond à la part fixe calculée en fonction de la puissance souscrite (en kilowatts) et de l'URF. Le R2 permet de participer aux frais d'entretien, d'exploitation et d'investissement. Cette partie de la facturation est répartie sur les 12 mois de l'année avec un taux de TVA à 5,5% également.

L'entretien et la maintenance à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des installations comporte aussi des frais. L'abonné se charge des installations de son bâtiment ou peut déléguer l'entretien à un prestataire externe.



Puissance souscrite :

elle correspond aux besoins de l'abonné et garantit que le réseau secondaire récupère assez de chaleur pour assurer une distribution à 19°C dans le bâtiment par une température extérieure négative (jusqu'à -7°C). Au-delà de -7°C, la fourniture est dégradée sous les 19°C dans les logements.

kW : le kilowatt est l'unité de mesure de la puissance.

MWh : unité de mesure de la consommation.

URF : Unité de Répartition Forfaitaire permettant la répartition de la part fixe entre les abonnés, sans référence directe à la puissance souscrite.

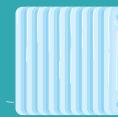
Mes éco-gestes AU QUOTIDIEN

Il existe quelques petites règles élémentaires et faciles pour optimiser le rendement de vos équipements de chauffage et économiser l'eau chaude !



Vérifiez les fenêtres et les portes

Limitez les infiltrations d'air au niveau des fenêtres et des portes, mais n'obstruez pas les arrivées d'air de la ventilation.



Optimisez l'efficacité de votre chauffage

Pensez à bien laisser un dégagement d'air autour des radiateurs et sources de chaleur.



Entretenez vos radiateurs

Faites intervenir régulièrement des professionnels pour leur entretien.



Ne chauffez pas trop !

La température idéale est de 19°C dans les pièces à vivre.



Fermez vos stores et volets

Pensez à fermer tous les volets ou stores de votre habitation dès la nuit tombée.



Préférez la douche au bain

60 litres au lieu de 200 litres, une douche est plus économique qu'un bain.



C'est pour cette raison que nombreux bailleurs sociaux ou copropriétés engagent des travaux de réhabilitation comprenant des travaux d'isolation thermique.

Que faire en cas de problème de chauffage ou d'eau chaude dans votre logement ?

- 1 Vérifiez la température de votre logement :** si elle est inférieure à 19°C ou si vous constatez une absence d'eau chaude sanitaire, il peut effectivement y avoir un dysfonctionnement.
- 2 Si vous disposez d'un accès internet,** rendez-vous sur le site de CVD. Si l'incident y est indiqué, cela signifie qu'il est connu des services d'intervention et déjà pris en charge.
- 3 Si aucun arrêt n'est mentionné sur le site de CVD,appelez votre bailleur ou votre syndic de copropriété.** Ces interlocuteurs disposent de tous les contacts nécessaires pour faire intervenir les prestataires concernés.
- 4 Si l'incident concerne le réseau secondaire,** c'est le prestataire choisi par votre bailleur ou syndic qui interviendra. Si aucun dysfonctionnement n'est trouvé sur le réseau secondaire, CVD sera directement contacté par votre bailleur ou syndic.
- 5 En tant qu'abonné,** si l'incident concerne le réseau primaire, munissez-vous de votre numéro d'installation (à 10 chiffres) présent sur votre facture et contactez le numéro d'intervention 0811 20 20 24 en mentionnant votre numéro d'installation.



<https://rezomee.fr/reseau-chaleur-choisy-vitry/>